

Encore la nationalité de la femme mariée

Autor(en): **Voirol, N.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 729

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266176>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît tous les quinze jours le samedi

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— 6 mois : 3.50 ETRANGER : 8.— Le numéro... : 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date	ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

Donnons aux jeunes
âmes le moyen d'acquérir
et de conserver leur part
de bonheur.

D'après M^{me} E. Quinet.

A nos abonnés

Vers la fin du mois dernier, M. Herbert Richter, notre imprimeur, a dû, malheureusement pour raison de santé, remettre son entreprise en de nouvelles mains : MM. Roulet et Cie.

Lorsque le *Mouvement Féministe* naquit, c'est Monsieur Paul Richter, le père, qui l'imprima, après lui, son fils continua la tâche. Tous deux furent pour Mademoiselle Gourd, notre fondatrice, des amis, qui avaient pris notre cause à cœur et qui furent, avec elle, ouvriers de son succès.

Après tant d'années de collaboration, ce n'est pas sans un profond regret que l'administratrice a appris ce départ. La rédactrice actuelle, qui lorsqu'elle a repris le journal, en février 1946, avait tout à apprendre, ne saurait dire combien elle doit à M. Richter, d'avis diligents et patients, de téléphones opportuns, d'utiles et discrètes observations. Si notre périodique n'a pas trop souffert du départ de la fondatrice, c'est en grande partie grâce à M. Richter, qui jamais n'épargna sa peine pour nous.

Nous formons des vœux sincères et chaleureux pour son rétablissement rapide.

Ce bouleversement de nos habitudes et les difficultés de la semaine de Pâques, nous les présentons en manière d'excuse à nos lecteurs, pour les fautes du No. du 5 avril, dont la composition et la correction furent trop précipitées.

Le Mouvement Féministe.

Encore la Nationalité de la Femme mariée

L'article publié dans notre numéro du 22 mars sur «La nationalité de la femme mariée» que Madame Dr. A. Leuch avait bien voulu écrire pour nous, a recueilli une vive approbation. Notre collaborateur, M. le député de Félce, nous envoie à ce sujet les remarques suivantes :

Dans l'article excellent sur la nationalité de la femme mariée signé A. L., une affirmation risque d'induire en erreur certaines intéressées : «L'étrangère qui épouse un Français obtiendra automatiquement la nationalité de son mari.» L'ordonnance No. 45-2411 du 19 octobre 1945 du gouvernement provisoire de la République française, portant code de la nationalité française apporte à cette acquisition automatique plusieurs réserves dont les deux plus importantes sont les suivantes :

art. 39 : Au cours du délai de 6 mois qui suit la célébration du mariage, le Gouvernement peut s'opposer par décret à l'acquisition de la nationalité française. En cas d'opposition du Gouvernement, l'intéressée est réputée n'avoir jamais acquis la nationalité française.

art. 38. La femme, dans le cas où sa loi nationale lui permet de conserver sa nationalité, a la faculté de déclarer antérieurement à la célébration du mariage qu'elle décline la qualité de Française.

Par la même occasion je vous signale qu'en septembre 1946 l'Uruguay a adopté une loi intéressante sur les droits civils de la femme, qui tend à égaliser ces droits même pour les

femmes mariées. La femme mariée a la libre administration et disposition de ses biens propres (art. 2), le domicile conjugal est fixé d'un commun accord (art. 9), la puissance paternelle est exercée en commun (art. 11), etc.)

On nous communique, d'autre part, les exemples suivants :

Une Suisse, mariée à un médecin viennois israélite devait s'expatrier outremer; elle avait fui de Vienne à Luxembourg en 1938 et demanda l'autorisation de venir rendre visite à sa famille avant de quitter notre continent. Cette autorisation lui fut refusée par nos autorités. Seul son frère put la revoir, grâce à une avance d'argent que lui fit la direction de l'Assistance sociale de Bienne; il put se rendre à Luxembourg et passer quelques jours auprès d'elle. Depuis lors, sa famille n'a plus jamais eu de ses nouvelles.

Une Suisse, mariée à un citoyen allemand qui depuis 1933 ne voulait pas reconnaître le gouvernement de son pays, ne pouvait plus résider en Suisse que grâce à une autorisation de tolérance. Pourquoi? Parce que le gouvernement hitlérien, mécontent des opinions de son époux, refusait de renouveler son certificat d'origine qui n'était plus valable. A la naissance des enfants, les autorités suisses firent

le texte entier a paru en espagnol dans le *Noticiario del Instituto internacional americano de proteccion a la infancia* (No. de febrero 1947).

de grandes difficultés. Pourtant, cette femme n'avait pas cessé de résider en Suisse et ne connaissait pas du tout l'Allemagne. Lorsque son mari (fondeur de son métier) tomba malade et dut séjourner longtemps à l'hôpital, elle n'obtint qu'après d'interminables démarches, la possibilité de reprendre son ancienne profession d'employée de bureau afin de pouvoir à son entretien et à celui de ses deux enfants. Si elle était tombée à la charge de l'assistance publique, elle aurait été envoyée en Allemagne!

Une Suisse, mariée à un Hollandais, prisonnière des Japonais aux Indes néerlandaises, a traversé avec toute sa famille, d'effroyables épreuves. De retour en Europe, son mari ne put obtenir aucune autorisation de travailler chez nous, elle, d'autre part, ne peut supporter le climat de la Hollande. Ainsi, les circonstances les contraignent, de nouveau, à vivre séparés. La femme habite auprès de ses deux sœurs aînées et d'un père très âgé, ils ont toutes les peines du monde à nouer les deux bouts. Cependant, le Bureau des Suisses de l'étranger et l'Office central des rapatriés ont refusé leur aide financière quoique la famille ait tout perdu pendant la guerre. Pourquoi? La femme est Hollandaise sur ses papiers : 1. la Hollande est appauvrie et ne possède plus de devises étrangères; 2. selon une loi hollandaise, les parents du mari (beaux-frères, belles-sœurs, beaux-parents, etc) ne sont pas contraints d'accorder un secours financier à une parente par alliance.

N. Voirot.

Mme N. Spiller, trésorière de l'Alliance internationale des Femmes — Droits égaux, Responsabilités égales — ayant fait escale inopinément à Genève, entre deux avions, il ne fut pas possible d'organiser une conférence publique qui eût donné, à beaucoup d'auditrices, l'occasion de l'entendre raconter son récent voyage. Quelques privilégiées purent cependant la rencontrer, lors de deux réunions privées, aussi, le *Mouvement Féministe* juge-t-il opportun de publier ici quelques souvenirs rapportés par la voyageuse, afin de faire partager cette aubaine à nos lectrices.

La présidente de l'Alliance internationale, Dr Hannah Rydh, accompagnée de Mme Spiller, sont parties au début de février, afin de prendre contact avec les femmes des pays du proche Orient où l'Alliance compte déjà trois sociétés affiliées (Egypte, Liban, Syrie).

Les principales étapes furent : Le Caire, Bagdad (Irak), Téhéran (Iran), Ankara, Athènes, et même Addis-Abbeba (Ethiopie) pour la présidente seule. Ces deux ambassadrices ont reçu un accueil ému et chaleureux, partout, elles ont trouvé des cercles de femmes cultivées, désireuses d'aider autour d'elles leurs sœurs moins favorisées, partout des

Regards sur le Proche-Orient

hommes politiques, des ministres, ont manifesté le plus vif intérêt pour les visiteuses et leur ont permis de se documenter librement, mais partout aussi, il était évident que cette élite intellectuelle trop peu nombreuse, ne pouvait suffire à s'acquitter de la tâche immense qu'elle voudrait accomplir : affranchir de l'ignorance et de la misère des multitudes de femmes et d'enfants.

Femmes voilées

Il n'y en a plus autant dans les grands centres ouverts au trafic international; les adeptes de la tradition sont encore, au Caire, légèrement voilées, à Bagdad, elles ne forment plus qu'une minorité probablement, à Téhéran, elles portent un capuchon symbolique fort seyant, lorsqu'il est de couleur claire. Mais à Mossoul, ou dans les provinces, le voile n'est pas encore levé, la vie des femmes est toujours sévèrement cloîtrée et s'écoule à l'écart de toute société masculine.

Etudes universitaires et carrières libérales

Les universités sont, là-bas, des centres de vie intense et les jeunes filles y ont libre accès au Caire, où les silhouettes féminines et masculines voisinent dans les laboratoires, autour des tables de dissection, à Bagdad, qui prépare des licenciées, à Téhéran, centre intellectuel brillant où, même, une femme a été appelée comme professeur à l'Université.

Les jeunes filles qui ont conquis leurs grades, n'ont pas toujours, pourtant, l'occasion d'exercer des professions pour lesquelles leur spécialisation les désignerait; elles sont, d'emblée, accaparées par l'enseignement. Le

recrutement du corps professoral est toujours insuffisant. En Irak, par exemple, les diplômées en droit, en sciences, sont obligées de se vouer à l'enseignement secondaire ou primaire, parce que la tâche est urgente.

Ecoles

Nos voyageuses en ont visité d'excellentes, et ont eu l'occasion de s'adresser aux élèves dans maintes classes notamment au Caire où on a donné au Dr. Rydh l'occasion de parler, à l'université, de l'émancipation féminine à laquelle travaille l'Alliance. Dans tous ces pays, on cherche à appliquer des méthodes nouvelles mais on n'a pas assez d'institutrices ou d'institutrices, quoique ces dernières touchent un salaire égal à celui de leurs collègues masculins et que les femmes mariées soient autorisées à poursuivre leur activité professionnelle.

«Chez nous, disait un ministre, il n'y a pas besoin de décréter l'instruction obligatoire, tous ne sont que trop désireux d'apprendre, mais on n'a pas les moyens de procurer à tous l'instruction élémentaire.

Cliniques, hôpitaux, gardes-malades

Là aussi, c'est le personnel qui fait défaut. Il y a des médecins compétents et dévoués qui sont allés à l'étranger s'initier aux découvertes médicales les plus récentes. Ils sont trop rares, cependant, pour répondre à tous les besoins et manquent, en de nombreux endroits, du matériel nécessaire.

On a peine aussi à persuader les mères arabes, de laisser leurs enfants entrer à l'hôpital; elles se refusent, en tout cas, à les quitter et

passent le jour et la nuit au chevet des petits malades. Le spectacle est singulier de ces salles où, entre chaque berceau, se dresse une femme en noir. Leur présence nuit souvent à la discipline médicale, mais d'autre part, ces mères de familles acquiescent, parfois, quelques notions d'hygiène ou de puériculture.

Suffrage féminin

Dans le soleil et la poussière, des multitudes de femmes mènent là-bas une existence de peines et de misère, environnées de grappes d'enfants. Leurs doigts de fée exécutent, cependant, des merveilles de broderies, des tapis dont la vente ne leur fournit pas même le pain quotidien. Les gouvernements, dans cet état social, encore féodal, en fait, sont impuissants à faire respecter les arrêtés et des lois de protection excellentes qui ont été promulguées dans leur pays.

On conçoit que l'opinion publique n'est

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traité depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEillesse

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

AU PETIT CORDON BLEU

Cours permanents de cuisine française :

10 ou 20 leçons de 2 heures.

Autres cours : repassage, lingerie, raccommodage, vêtements d'enfants. Terrassière 32 - 1^{er} étage.

Tram 12 : Arrêt Villereuse Tél. 4.39.30

Le Bon Secours - Genève

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES

reconnue par la Croix-Rouge Suisse

et patronnée par la Faculté de Médecine de l'Université.

Nouveau programme

Section de Puériculture et d'Hygiène maternelle

Renseignements et conditions : DIRECTION, 15, av. Dumas



BOUVIER
le bon papetier
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du stylo